



DEMANDE D'AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LES ETUDIANTS SALBRISIENS

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

☐ Frais de transport

☐ Séjour Erasmus (durée du stage de 2 mois minimum)

Etudiant(e) concerné(e) :

NOM : **Prénom**.....

Né(e) le..... **Age :** **Sexe :** masculin ☐ féminin ☐

Téléphone domicile : **et/ou portable :**

Courriel :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté par l'étudiant(e) :

.....
.....
.....

Adresse de l'étudiant(e) :

.....
.....

Noms/prénoms des parents :

.....
.....

Adresse, téléphone, courriel des parents :

.....
.....
.....
.....

C.C.A.S.

Espace France Services – 50, boulevard de la République - 41300 SALBRIS
02.54.94.10.40 / franceservices@salbris.fr

Documents à apporter au bureau du Centre Communal d'Action Sociale
Espace France Services/Guichet unique, 50 boulevard de la République 41300 SALBRIS

Avant le 31/12/2026

- Dossier complété de demande d'aide,
- Une lettre de candidature expliquant le parcours scolaire et le lien avec Salbris,
- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité valide,
- Certificat de scolarité de l'année en cours,
- Dernier avis d'imposition des parents (si rattaché fiscalement)
- Un relevé d'identité bancaire (au nom de l'étudiant),
- Copie du livret de famille,
- La convention qui justifie du séjour à l'étranger (si la demande d'aide concerne un séjour à l'étranger).

Après le dépôt de toutes les pièces, le dossier sera étudié et s'il est recevable le demandeur sera informé par courrier.

Le paiement sera effectué :

- Sur le compte du demandeur par mandat administratif si la demande concerne l'aide au transport,
- Versé directement à l'organisme pour le séjour à l'étranger.

Données personnelles

Informations et recueil du consentement pour l'utilisation des données personnelles en conformité avec le Règlement Européen à la Protection des Données (RGPD).

Je suis informé(e) que les données collectées ont été recueillies à des fins d'inscription par la ville de Salbris. Elles sont conservées pendant 1 an.

Conformément au RGPD, je peux exercer un droit d'opposition, de rectification et d'effacement des données me concernant en contactant la ville de Salbris.

En cas de violation du RGPD, j'ai le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis et j'accepte les modalités du règlement concernant le dispositif des aides.

Fait à

Le

Signature



REGLEMENT CONCERNANT LE DISPOSITIF DES AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ETUDIANTS SALBRISIENS

Présentation du dispositif

Au vu de la nécessité d'encourager les jeunes à faciliter leur retour à Salbris en fin de semaine et la nécessité de les encourager à la mobilité internationale dans le cadre de leurs études, Monsieur le Président du CCAS, Alexandre AVRIL, souhaite apporter une aide à la mobilité des jeunes en facilitant les trajets entre le domicile et l'école mais également souhaite apporter un soutien financier à la mobilité internationale dans le cadre des études.

Les bénéficiaires :

Sont concernés les étudiants post-baccalauréat de moins de 25 ans en alternance ou non, scolarisés dans l'académie d'Orléans-Tours ou dans une autre académie, qui sont domiciliés à Salbris ou rattachés fiscalement au domicile parental.

Modalités de l'aide :

L'étudiant pourra bénéficier des deux aides proposées : le transport et/ou la mobilité à raison d'une fois par an.

150 € pour les frais de transport : trajet Salbris/École

200 € pour la prise en charge des frais liés au stage à l'étranger dans le cadre de la scolarité (durée du stage de 2 mois minimum).

Modalités administratives :

Les personnes éligibles devront fournir :

- Le dossier complété de demande d'aide
- Une lettre de candidature expliquant le parcours scolaire et le lien avec Salbris
- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, titre de séjour)
- Un certificat de scolarité de l'année en cours
- Denier avis d'imposition des parents (si rattaché fiscalement)
- Un justificatif de domicile
- Un RIB au nom de l'étudiant
- La copie du livret de famille
- La convention qui justifie du séjour à l'étranger

Date limite de dépôt du dossier

Le dossier complet devra être déposé au C.C.A.S. avant le 31/12/2026